



**PRÉFÈTE
DE LA MAYENNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale des territoires
Service aménagement et habitat**

Affaire suivie par : Fabienne Delhomme
Planification

Laval, le **16 JUIL. 2026**

Monsieur,

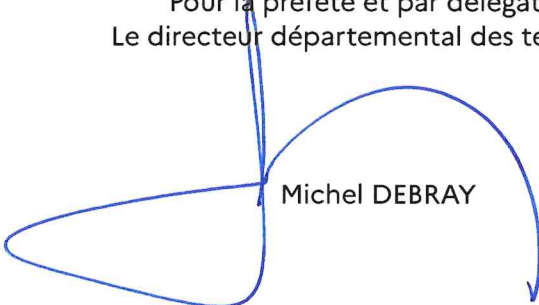
Par courrier déposé le 2 juin 2026, vous sollicitez l'avis de l'État concernant l'étude préalable à la compensation collective agricole de l'impact d'un projet de création d'un parc agrivoltaïque situé à Fromentière au lieu-dit La Rouairie.

Cette étude, réalisée en application du décret du 31 août 2016 relatif à la compensation collective agricole, n'appelle pas d'observation particulière.

Un avis favorable est donc émis sur ce document.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la préfète et par délégation,
Le directeur départemental des territoires


Michel DEBRAY

Monsieur Edouard FABRY
87 rue de Richelieu
75002 PARIS